

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

Etait excusée : Agnès Cognée (bon à pouvoir à Pierrette Raguin).

Secrétaire : Florence Houssin Tourane

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du maire, les membres du Conseil municipal acceptent d'étudier un point supplémentaire : Comité de pilotage du PEDT – Composition et désignation des membres élus.

1 – Avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

Suite au projet de fusion entre la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte et celle du Pays de l'Herminault, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception de l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-100 qui présente le projet de périmètre avec la fusion de ces deux communautés de communes et qui comprend les communes suivantes :

Auzay, Bourneau, Chaix, Doix-les-Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Herminault, Le Langon, Longèves, Marsais-Sainte-Radégonde, Mervent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, L'Orbrie, Petosse, Pissotte, Le Poiré-sur-Velluire, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fraigneau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné, Velluire et Vouvant.

Suite à ces informations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre tel que décrit ci-dessus.

2 - Modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte

VU l'arrêté n°2015-DRCTAJ/2-602 du 3 décembre 2015 actant du regroupement des communes de Doix et Fontaines en une commune nouvelle « Doix lès Fontaines » au 1er janvier 2016 ;

VU la délibération du 21 mars 2016 par laquelle le conseil communautaire propose de modifier les statuts de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT les besoins de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte en ce sens, notamment en :

- Réintégrant au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire : la coordination gérontologique en identifiant la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte comme membre du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC),

- Précisant au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement la compétence sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte en matière de gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations (GEMAPI)

- Basculant la compétence tourisme en compétence optionnelle, réintégrer les actions touristiques.

Et que cette modification intervient donc dans le cadre des mesures et des adaptations inhérentes à la déclinaison de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015.

Suite à ces informations, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de modification des statuts résultant de la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2016 et d'approuver les modifications telles que présentées en annexe.

3 – Mutualisation – Rapport annuel de l'état d'avancement de la mutualisation Année 2015 et Perspectives 2016

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport relatif aux mutualisations des services et de valider les projets 2016 entre l'EPCI et ses communes membres.

4 - Convention d'occupation du domaine public avec le Sycodem

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'occupation de conteneurs dédiés à la collecte par apport volontaire du verre, papiers et textile,

Mr Dominique Charbonneau arrive en séance

5 - Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement par Vendée Eau

Monsieur le Maire donne lecture de la note explicative et de synthèse élaboré par Vendée Eau (document joint) relative à la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement relative à la gestion du service assainissement collectif de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq par le service public de distribution d'eau potable, Vendée Eau.

Suite à ces informations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- ▶ demander à Vendée Eau de procéder au recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par la facture d'eau potable,

- approuver la convention à intervenir entre, d'une part, Vendée Eau et SAUR, son délégataire pour l'exploitation de la distribution de l'eau potable sur la commune de Saint-Michel le Cloucq, et d'autre part, la commune de Saint-Michel le Cloucq et SAUR, son délégataire pour l'exploitation de l'assainissement collectif, pour définir les conditions générales des prestations de gestion des usagers, de facturation et de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 et jusqu'au 30 juin 2021.

6 - Avis de déclaration de créance – Liquidation judiciaire SARL Mélusine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un courrier du liquidateur judiciaire chargé de la procédure de liquidation de la SARL Mélusine afin que la commune déclare ses créances.

Conscient des difficultés rencontrées par la Sarl Mélusine et du peu de temps d'ouverture de l'établissement, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'abandonner cette créance au profit de la SARL Mélusine, représentée par Monsieur Roméo BRUNET et de mettre un terme à la concession de jouissance de la licence IV signée le 23 juillet 2015.

7 - Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco PASS par le Conseil départemental de Vendée

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass », de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale, que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 3 000 € (1 500 € par le Conseil Départemental et 1 500 € par la commune) quelle que soit la composition familiale de celui-ci en prenant note que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte prendra en charge 750 €, et d'arrêter le nombre de prime à 2 par année civile,

8 – Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession, que l'aide accordée par dossier sera de 1 500 € quelle que soit la composition familiale de celui-ci, en prenant note que la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte prendra en charge 750 € et d'arrêter le nombre de prime à 2 par année civile.

9 – Subventions aux Associations – Année 2016

Après délibération et vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, les subventions suivantes : -

Entente Sud Vendée (Football)	400 €	Fanfare municipale St Michel	300 €
Mille et une pages	400 €	Coopérative de l'école	1 200 €
C.C.A.S.	2 000 €		

Patricia Nardin, trésorière adjointe de Mille et une pages, n'a pas pris part au vote de la subvention à l'association Mille et une pages.

10 – Tarifs communaux - Année scolaire 2016/2017

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les tarifs communaux de l'année scolaire 2016/2017 tels que présentés ci-dessous.

CAR SCOLAIRE Carte d'adhésion annuelle : 1 enfant : 20 €, 2^{ème} enfant : 15 €, 3^{ème} enfant : gratuité

GARDERIE PÉRI SCOLAIRE

Matin : arrivée avant 8h : 1.25 €, arrivée après 8h : 1.05 €

Soir : départ avant 18h : 1.65 € goûter compris, départ après 18h : 1.85 € goûter compris

Mercredi midi : de 12h à 12h30 : gratuit - de 13h15 à 13h45 : 0.80 €

CANTINE

Repas enfant : 2.85 € **repas occasionnel** : 3.20 € **3^{ème} enfant** : 1.50 €

Repas du mercredi : 3.90 €

Repas adulte : le tarif suit le barème URSSAF qui est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. (Rappel du barème au 1^{er} janvier 2016 : 4.70 €).

Application d'un **forfait minimum de 5 € par trimestre** pour les services cantine et garderie.

Application d'un **tarif majoré** pour le non-respect des horaires de la garderie périscolaire de 5 € par quart d'heure, tout quart d'heure entamé sera dû.

11 - Règlement de fonctionnement des services périscolaires – Approbation

Après lecture du règlement intérieur des services périscolaires (restaurant scolaire, accueil périscolaire, TAP) pour la rentrée prochaine, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de l'approuver pour une application à compter de l'année scolaire 2016/2017.

12 – Convention de partenariat dans le cadre des TAP

Après lecture de la convention de partenariat type qui sera mise en place avec les associations intervenant dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). , le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de l'approuver pour une application à compter de l'année scolaire 2016/2017,

13 – Convention d’objectif et de financement avec la CAF pour l’accueil périscolaire et les TAP

Après lecture de la convention d’objectif et de financement à intervenir entre la commune et la CAF de la Vendée pour le versement de la prestation de service pour l’accueil périscolaire et pour l’aide spécifique rythmes éducatifs pour les TAP conclue du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2018, le , le Conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents, de l’approuver.

14 - Accueil jeunes – Animation été 2016 – Approbation règlement intérieur et tarifs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune organise un accueil jeunes durant les vacances scolaires d’été au mois de juillet avec pour partenaire financier le Cloucq michelais. Un règlement intérieur a été élaboré et il définit les règles de fonctionnement, les inscriptions, la facturation ainsi que les règles de vie et sanctions. Le conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents, d’adopter le règlement intérieur de l’accueil jeune, d’approuver la participation financière du Cloucq michelais dans une limite de 200 € et d’approuver les tarifs suivants :

- ▶ Atelier cuisine, sortie jeux en forêt, soirée pizza/poker et soirée burger/speed gaming : 3 €
- ▶ Sortie Canoë 10 €
- ▶ Sortie Laser Game 8 €

15 – Avis enquête publique sur un parc éolien à Xanton Chassenon

Yves Billaud, Maire, quitte la salle des délibérations car son frère est propriétaire d’un terrain sur lequel est projeté l’implantation d’une éolienne.

Pierrette Raguin informe de la réception de l’arrêté préfectoral n°16-DRCTAJ/1-111 du 5 avril 2016 concernant le dossier relatif à la demande de la SARL IEL Exploitation 26 en vue d’obtenir l’autorisation d’exploiter un site éolien d’une puissance de 4 MW et comprenant deux éoliennes d’une hauteur de mâts respectives de 105 et 100 mètres sur le territoire de la commune de Xanton-Chassenon. Les premières habitations se situent à plus de 1 020 mètres du site. Cette demande est soumise à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l’environnement (*le dossier est consultable en mairie*).

Suite à ces informations et après vote (9 POUR, 2 CONTRE, 2 ABSTENTIONS), le Conseil municipal décide d’émettre un avis favorable sur ce projet éolien.

16 – Comité de pilotage du PEDT – Composition et désignation des membres élus

Suite aux réunions d’informations auxquelles Patricia Nardin et Anne-Laure Garnier ont participé, il convient de créer un comité à part qui n’abordera que le sujet des TAP et de l’accueil périscolaire. Le Comité de pilotage du PEDT serait composé ainsi :

- ▶ Le Maire et les 4 adjoints,
- ▶ La directrice et une enseignante,
- ▶ Le Président de l’APE et un membre de l’association,
- ▶ La directrice de l’accueil périscolaire.

Le Conseil municipal décide, à l’unanimité des membres présents, d’accepter la composition du Comité de pilotage telle que présentée ci-dessus et en précisant que l’avis des conseillers municipaux enfants sera demandé avant chaque réunion du Comité de pilotage et de désigner le Maire et les 4 adjoints comme membres élus.

17 - Questions diverses

Recensement de la population en 2017

Elu référent pour suivre ce dossier, Yves Billaud.

Le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Liste préparatoire des jurés pour l’année 2017

Ont été tirés au sort :

Anita POUZIN

René ALZATÉ

Aurélié CHARRÉ épouse TURPAUD